RÈGLEMENT OFFICIEL

24
25
26
JUIN
2022

WWW.JIVS.BE

SOMMAIRE

Avant-propos	2
La vie est une Kermesse : Le pré-jeu	3
L'ÉLU - Le jeu continu	5
Les jeux sont faits : Le jeu du vendredi soir	6
Mirror clip : La vidéo	7
The Spotify Show - Le clip	9
Des cacahuètes pour mon singe - Le jeu du samedi matin	11
The Disney+ Show : Le spectacle des enfants	12
Marabout, bout d'ficelles - Le jeu du samedi après-midi	15
Cauchemar dans ton bide - Le gros mangeur	16
Teen Twitch - Le spectacle des Ados	17
La nuit des Sosies - Le spectacle des + 36 ans	21
Netflix in Jivs - Les chars	25
JIVS Sport World - Les jeux sportifs	31
Annexes	32
Horaires	33
L'espace « equipes »	33
Les semi-remorques	34
Horaire (indicatif) du week-end	35
Catégories des jeux	36
Calendrier récapitulatif	37
Plans et dimensions de la scène	39
Couleurs des t-shirts	41
Contacts	42

AVANT-PROPOS

Il est important de signaler que le règlement risque d'être revu par suite de demandes de modifications :

- Liées à la crise sanitaire ou tout autre évènement indépendant de notre volonté,
- Provenant des autorités communales, policières, du roi ou autres,
- D'un autre comité : ex : infrastructure
- Liées à des questions/demandes de précisions des capitaines d'équipe
- …

Ex : modification du parcours du char.

Dans tous les cas, les capitaines d'équipes seront informés en cas de changement.

Le règlement sera également, au besoin, actualisé sur le site internet www.jivs.be

En cas de question, les capitaines d'équipe pourront contacter le comité création via l'adresse e-mail unique : creation@stdenis.be

Merci

Le comité créa

NB : Règlement version #2 date de modification : 6/4/2022

LA VIE EST UNE KERMESSE : LE PRÉ-JEU BARAKI

Samedi 28 mai 2022

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Jeu nécessitant de l'habilité, de l'intelligence, de la réflexion, du sens du placement, de la dextérité, de la patience, de l'orientation et de l'endurance … bref tout ce que vous n'avez pas ! Mais heureusement vous pouvez compter sur les autres membres de votre village.

HORAIRE

Samedi 28 mai 2022 – Terrain de balle pelote et Salle « La Ruche » – Saint-Denis.

- 14h00: accueil des équipes
- 14h15: briefing des capitaines
- 15h00: début des épreuves
- 20h00: jeu du soir
- 22h00: soirée

PARTICIPANTS

- **Epreuves extérieures :**

20 participants dont 15 qui participeront à une course d'orientation.

Pour la course d'orientation :

- Minimum 6 filles dont :
  - 3 filles nées entre le 01/01/1982 et le 31/12/2002
  - 3 filles nées avant le 31/12/1981
- Minimum 3 personnes nées après le 31/12/2002

- **Epreuves intérieures :**

14 participants dont :

- 3 personnes nées avant le 01/01/62
- 3 personnes nées entre le 01/01/62 et le 31/12/81
- 3 personnes nées entre le 01/01/82 et le 31/12/2006
- 3 personnes nées après le 31/12/2006.

- **Jeu du soir:**
-

- Nombre illimité

CONTRAINTES/REMARQUES

- Les participants doivent obligatoirement se munir de leur carte d'identité.
- Il est demandé que chaque village vienne avec un T-Shirt commun.
- Il est conseillé d'éviter les talons aiguilles pour l'épreuve extérieure.
- Les GSM sont interdits pendant les épreuves.

- CRITÈRES DE COTATION

- Trois classements

1. Epreuve extérieure
2. Epreuve intérieure
3. Jeu du soir

CLASSEMENT

Classement général établi sur base de 3 épreuves pondérées.

L'ÉLU - LE JEU CONTINU

Tout le WE

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Quatre fois durant le weekend, un élu sera trouvé suivant un certain nombre de critères. Cet élu participera le jour même à une épreuve face aux élus des autres villages.

HORAIRE

Le jeu débutera le vendredi avant la cérémonie d'ouverture et se terminera le dimanche avant les jeux sportifs.

- Le vendredi soir avant la cérémonie d'ouverture
- Le samedi avant le jeu du samedi matin
- Le samedi après le spectacle des enfants
- Le dimanche avant les jeux sportifs

PARTICIPANTS

Nombre illimité

REMARQUES

Une liste d'accessoires obligatoires sera communiquée lors de la réunion des capitaines.

CRITÈRES DE COTATION

Des points seront attribués tant pour la sélection de l'élu que pour chaque épreuve entre les élus.

LES JEUX SONT FAITS : LE JEU DU VENDREDI SOIR

Vendredi 24 juin – 21h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Jeu alliant des questions de culture générale à des épreuves d'adresse. Des épreuves « podium » se dérouleront en alternance avec des épreuves « public ». Le jeu podium et le jeu public seront divisés en différentes épreuves.

- Le jeu podium sera composé de 4 épreuves + 1 finale
- Le jeu public sera composé de 3 épreuves.

Les épreuves d'adresse seront communiquées aux équipes 30 minutes avant le jeu.

PARTICIPANTS

Équipe podium

8 personnes par village dont :

- 4 personnes qui participeront aux jeux d'adresse
- 4 personnes qui participeront aux jeux de culture générale

DONT : 1 participant né avant le 01/01/1972 et 1 participant né après le 01/01/2004

Les personnes participant aux jeux d'adresse participeront à une seule épreuve d'adresse.

Les personnes participant aux jeux de culture générale participeront à deux épreuves de culture générale et la finale.

Équipe « public »

- Illimité.

CRITÈRES DE COTATION

1. Classement pour jeu public
2. Classement pour jeu podium
3. Classement pour jeu final

CLASSEMENT

Le classement final résultera d'une pondération entre les résultats du jeu podium, jeu public et épreuve finale. En cas d'égalité, le résultat de l'épreuve finale départagera les villages.

S'il y a encore égalité, l'égalité reste.

MIRROR CLIP : LA VIDÉO

Vendredi 24 juin – 23h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Vidéo de 3 minutes maximum représentant un « duplicate » d'un vidéo clip existant de l'artiste/groupe choisi pour le « clip des adultes ».

La musique choisie pour la partie « vidéo » ne pourra pas faire partie du spectacle du clip.

Les deux vidéos occuperont, en simultané, chacune la moitié de l'écran. (Voir l'exemple indicatif : https://www.youtube.com/watch?v=U3EzOAPRs3M

La vidéo sera diffusée pendant le montage des décors du clip.

Un décompte visuel et sonore de « 5 à 0 » est demandé.

CONTRAINTES

- Décompte visuel et sonore de « 5 à 0 » (terminant la vidéo)
- 5 personnes (minimum) du village doivent être visibles.
- Pas de voix directe

INFORMATIONS

Durée de maximum 3 minutes. La vidéo sera incluse sur le même support que la bande son du clip, celui-ci démarrant après le décompte vidéo.

La bande-son totale pouvant être de maximum 12 min (3 minutes de vidéo maximum + bande-son clip, blancs éventuels inclus).

Cela signifie donc que si le village nécessite un délai plus important que les 3 minutes de vidéo pour le montage de ses décors, il doit inclure un blanc dans le support AVANT la vidéo.

Dans tous les cas, le fichier vidéo et/ou sonore doit absolument être égal au temps imparti pour l'épreuve, blancs inclus.

Tout doit se trouver sur un support clé USB, sous format 16/9, soit en 720p (rapport d'image 1280 X 720 pixel), soit en 1080p (rapport d'image 1920 x 1080 pixel), fichier quicktime.MOV (attention, les fichiers en AVI ne fonctionneront pas). Les formats HD ou mp4 sont autorisés. Les menus ne sont pas autorisés.

Les supports doivent être remis à Joël Botilde pour le 17 juin entre 20h et 22h au plus tard afin de procéder au test en présence d'un membre du village (capitaine) et d'un membre du comité création. Passé ce délai, tout problème technique sera sous la responsabilité du village, et la pénalité quant au respect du délai de remise du support sera appliquée.

Ordre de passage : un tirage au sort pour le clip aura lieu le mercredi 22 juin 2020 (lors de la réunion des capitaines) et déterminera l'ordre de passage des villages. La vidéo précèdera toujours le clip de son village.

Seul l'écran géant sera utilisé.

Choix des musiques libre.

Chaque village désignera une personne responsable du lancement et de l'arrêt de la bande son/vidéo.

CRITÈRES DE COTATION

- Impression générale
- Qualité du montage
- Humour
- Originalité et mise en scène
- Respect du thème et des contraintes
- Respect du temps
- Respect de la remise du support

THE Spotify® SHOW - LE CLIP

Vendredi 24 juin – 23h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

Ordre de choix	1	2	3	4	5
Village	Sauvenière	Grand-Leez	Eghezée	Meux	Saint-Denis
Type	Groupe	Artiste masculin	Artiste masculin	Artiste masculin	Artiste féminine

PRINCIPE

Représentation du show d'**un** artiste ou d'**un** groupe présent dans la base de données du service de streaming musical « Spotify ». Les choix sont libres mais doivent respecter la restriction liée au tirage au sort (homme, femme, groupe).

Les musiques sélectionnées doivent obligatoirement être issues du répertoire de l'artiste ou du groupe. Les « featuring » sont acceptés mais, néanmoins, les artistes des « featuring » ne pourront pas être représentés. Pas de voix directe. Remix autorisés.

Les décors sont libres.

La fin de la vidéo lancera automatiquement l'ouverture du rideau et donc le début du clip.

PARTICIPANTS

Nombre illimité (nés avant le 01/01/2007).
Attention, les ados nés en 2007 pourront décider de participer au clip des adultes. Par conséquent, ces derniers ne pourront pas participer au clip des ados.

INFOS PRATIQUES

Les choix d'artistes/groupes sont à remettre pour le dimanche 10 avril à 18h au plus tard à l'adresse creation@stdenis.be
Le choix du village ayant gagné le tirage au sort sera accepté d'office. Il remettra donc un seul choix. Le deuxième village rend 2 choix, le troisième village rend 3 choix, le quatrième village rend 4 choix et le cinquième village rend 5 choix (et ce en fonction de la restriction liée au tirage (roue de la fortune)).

Si un village n'a pas remis son choix pour la date indiquée, il sera déclassé dans l'ordre de préséance établi lors du tirage au sort et son choix sera avalisé en fonction des choix accordés aux autres villages.

Les chansons devront être remises pour le 20 avril 18h MAXIMUM à l'adresse creation@stdenis.be. « 1e arrivé = 1e servi ».

Dans tous les cas, le fichier vidéo et/ou sonore doit absolument être égal au temps imparti pour l'épreuve, blanc inclus. Durée de maximum 12 minutes pour la totalité du support, incluant la vidéo. Celle-ci sera incluse sur le même support que la bande-son du clip, celui-ci démarrant après le décompte vidéo. La bande-son totale pouvant être de maximum 12 min (3 minutes de vidéo maximum + bande-son clip, blancs éventuels inclus).
Attention, cela signifie donc que si le village nécessite un délai plus important que les 3 minutes de vidéo pour le montage de ses décors, il doit inclure un blanc dans le support AVANT la vidéo.
Dans tous les cas, le fichier vidéo et/ ou sonore doit absolument être égal au temps imparti pour l'épreuve, blanc inclus. Tout doit se trouver sur un support clé USB, sous format 16/9, soit en 720p (rapport d'image 1280 X 720 pixel), soit en 1080p (rapport d'image 1920 x 1080 pixel), fichier quicktime.MOV (attention, les fichiers en AVI ne fonctionneront pas). Les formats HD ou mp4 sont autorisés. Les menus ne sont pas autorisés.

- Les supports doivent être remis à Joël Botilde pour le 17 juin entre 20h et 22h au plus tard afin de procéder au test en présence d'un membre du village (capitaine) et d'un membre du comité création. Passé ce délai, tout problème technique sera sous la responsabilité du village, et la pénalité quant au respect du délai de remise du support sera appliquée.
- Le démontage n'intervient pas dans les 12 minutes mais se fera en un minimum de temps.
- La première équipe sera prévenue 30 minutes avant le début du jeu. Après chaque projection de vidéo, le clip devra automatiquement débuter.
- Le spectacle se déroulera uniquement sur le podium et l'avant-scène. Les rideaux s'ouvriront automatiquement à la fin du décompte sonore et visuel.
- Entrée/ sortie / hauteur décors : voir plan du chapiteau en annexe.
- Les capitaines seront contactés pour fixer une réunion avec la régie lumière afin de réaliser un plan lumière. Cette réunion n'est pas obligatoire.
- Ordre de passage : un tirage au sort pour le clip aura lieu le mercredi 22 juin (lors de la réunion des capitaines) et déterminera l'ordre de passage des villages. La vidéo précédera toujours son village.
- Chaque village désignera une personne responsable du lancement et de l'arrêt de la bande son/vidéo.

CONTRAINTES

- ✓ Musiques validées par le comité création (une musique validée devra obligatoirement se trouver de manière significative sur la bande son)
- ✓ Pas de voix directe

CRITÈRES DE COTATION

- ✓ Impression générale
- ✓ Interprétation de la vedette/du groupe
- ✓ Mise en scène
- ✓ Chorégraphies
- ✓ Costumes
- ✓ Décors
- ✓ Respect des contraintes
- ✓ Respect du temps
- ✓ Respect de l'âge (pénalité au classement général)

DES CACAHUÈTES POUR MON SINGE

LE JEU DU SAMEDI MATIN

Samedi 25 juin – 9h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Jeu extérieur combinant agilité, adresse et qualités sportives.

Le jeu sera décomposé en cinq manches, où, à tour de rôle, un village jouera face aux 4 autres.

PARTICIPANTS

25 participants dont minimum 10 filles.

CLASSEMENT

- ✓ Un classement
- ✓ Un sous classement est prévu pour départager les éventuelles égalités.

THE Disney+ SHOW :

LE SPECTACLE DES ENFANTS

Samedi 25 juin – 13h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

Ordre de choix	1	2	3	4	5
Village	Sauvenière	Saint-Denis	Meux	Eghezée	Grand-Leez

PRINCIPE

Représentation d'un dessin animé ayant pour objectif principal la mise en avant d'un personnage secondaire. Ce dernier devient le héros du spectacle.

Il est demandé de rester dans l'univers du dessin animé (au plus proche de l'histoire originale) MAIS avec la possibilité de prendre une liberté scénaristique pour les besoins du scénario.

Musiques libres avec, au minimum, une minute d'une musique provenant du dessin animé original.

Les décors doivent être en lien avec l'histoire originale.

Voix off autorisée.

PARTICIPANTS

Nombre illimité (nés le ou après le 01/01/2010 et au minimum être capable de marcher seul).

Attention, les enfants nés en 2010 pourront décider de participer soit au spectacle des enfants, soit au spectacle des ados. En aucun cas, ils ne pourront participer aux deux spectacles.

INFOS PRATIQUES

Les choix sont à remettre pour le dimanche 10 avril à 18h au plus tard à l'adresse creation@stdenis.be.
Le choix du village ayant gagné le tirage au sort sera accepté d'office. Il remettra donc un seul choix. Le deuxième village rend 2 choix, le troisième village rend 3 choix, le quatrième village rend 4 choix et le cinquième village rend 5 choix.
Si un village n'a pas remis sa sélection de films pour la date indiquée, il sera déclassé dans l'ordre de préséance établi lors du tirage au sort et son choix sera avalisé en fonction des choix accordés aux autres villages.

Les chansons étant libres, elles devront être remises avant le 20 avril 18h00 à l'adresse creation@stdenis.be. En cas de doublon, la loi du « 1e arrivé, 1e servi sera d'application », les chansons seront donc validées par ordre de rentrée. (Date et heure du mail faisant foi).

- Temps limite de 12 minutes, montage décor compris.

- Le temps limite sera décomposé comme suit :
• 2 minutes pour le montage des gros décors (pendant ce temps, les enfants seront tenus à l'écart de l'accès au podium, et ne pourront en aucun cas participer ou se mêler au « déménagement »)
• Au-delà des 2 minutes de montage des gros décors, Joël Botilde se réserve toujours le droit de refuser la montée des enfants sur le podium s'il juge que les mesures de sécurité nécessaires ne sont pas remplies.
• 10 minutes pour le montage des décors secondaires et le spectacle proprement dit.
• Pendant le montage des décors secondaires, pour autant que le montage des gros décors soit terminé, les enfants peuvent être sur scène, y compris se trouver devant les rideaux.

- Choix des musiques libres.
- Tout doit être enregistré, pas de direct.
- Le montage audio doit être fourni sur un seul support, fichier au format mp3 sur clé USB.
- Les supports doivent être remis à Joël Botilde le 17 juin entre 20h et 22h au plus tard afin de procéder au test en présence d'un membre du village (capitaine) et d'un membre du comité création. Passé ce délai, tout problème technique sera sous la responsabilité du village.
- Le spectacle se déroulera uniquement sur la scène.
- Les écrans ne pourront pas être utilisés.
- La première équipe sera prévenue 30 minutes avant le début du jeu.
- Entrée / sortie / hauteur décors : voir plan en annexe.
- Aucun adulte, même déguisé, ne pourra être visible sur le podium.
- Chaque village désignera une personne responsable du lancement et de l'arrêt de la bande son/vidéo.

CONTRAINTES

- Présence d'une musique du film original (minimum 1min)
- Pas de voix directe

CRITÈRES DE COTATION

- Impression générale
- Mise en scène
- Mise en évidence du personnage secondaire choisi
- Décors
- Costumes
- Respect du thème
- Respect des contraintes
- Respect du temps
- Respect de l'âge (pénalité au général)

LISTE DES CHOIX

Olaf – La Reine des neiges

Sid – L'âge de glace

Gusgus - Cendrillon

Archimède - Merlin l'enchanteur

Sébastien - La petite sirène

Cruella d'enfer – Les 101 Dalmatiens

Louis - La princesse et la grenouille

Mushu - Mulan

Panpan - Bambi

Petit Jean – Robin des bois

Jiminy Cricket - Pinocchio

Roquefort – Les Aristochats

Baloo – Le Livre de la Jungle

Rex - Toy Story

MARABOUT, BOUT D'FICELLES -LE JEU DU SAMEDI

APRÈS-MIDI

Samedi 25 juin – 16h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Ce Jeu est divisé en quatre parties extérieures pour les enfants et « ado » ainsi que d'un fil rouge. Chaque groupe devra gagner des épreuves pour aider leurs 2 « supers mamys et/ou papys » chargés d'une épreuve de tricot.

PARTICIPANTS

- 2 participants adultes plus vieux que Joël Botilde (né avant le 24/9/1958)

- Un des capitaines d'équipe

- 15 participants plus ou moins sportifs.

  - Jeu 1 : 1 garçon et 1 fille [2015 à 2016]
  - Jeu 2 : 7 enfants de [2010 à 2014] dont minimum 3 filles.
  - Jeu 3 : 2 enfants [2014 à 2016]
  - Jeu 4 : 2 garçons et 2 filles [2007 à 2009]

REMARQUES

Liste des participants à fournir avant le début du jeu (Nom, prénom, date de naissance ainsi que le jeu auquel il est inscrit)

Jeu secret

LE GROS MANGEUR

Samedi 25 juin – 18h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Jeu podium basé sur une épreuve du gros mangeur.

PARTICIPANTS

6 participants majeurs dont au moins 2 filles, sans allergie alimentaire et pouvant boire de l'alcool.

CONTRAINTES

Les participants doivent être majeurs et ne pas avoir d'allergie alimentaire.

Tous les participants doivent être domiciliés dans une des communes participant aux jeux intervillages (Eghezée, La Bruyère, Gembloux) ou demander une dérogation auprès de Joël Botilde.

TEEN twitch - LE SPECTACLE DES ADOS

Samedi 25 juin – 21h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

Ordre de choix (Jeu/DJ)	1 - 5	2 - 4	3 - 3	4 - 2	5 - 1
Village	Eghezée	Sauvenière	Meux	Grand-Leez	Saint-Denis

PRINCIPE

Les participants effectueront une représentation dansante inspirée de l'univers d'un jeu vidéo sur des musiques d'un DJ. Le DJ ne peut pas être représenté sur scène.

Musiques : discographie d'un DJ (voir liste) + 25 secondes (minimum) de musique(s) tirée(s) du jeu vidéo imposé.

- Pas de décors
- Pas de voix directe

Tirage au sort : Jeu vidéo – DJ : **1**-5 ; **2**-4 ; **3**-3 ; **4**-2 ; **5**-1

PARTICIPANTS

Nombre illimité.

Participants nés entre le 01/01/2006 et le 31/12/2010.

Comme expliqué auparavant, les participants au spectacle des ados ne peuvent participer ni au clip des adultes ni à celui des enfants.

INFOS PRATIQUES

- Les choix sont à remettre pour le 10 avril à 18h à l'adresse creation@stdenis.be.
- Le choix du village ayant gagné le tirage au sort sera accepté d'office. Il remettra donc un seul choix. Le deuxième village rend 2 choix, le troisième village rend 3 choix, le quatrième village rend 4 choix et le cinquième village rend 5 choix.
- Si un village n'a pas remis son choix pour la date indiquée, il sera déclassé dans l'ordre de préséance établi lors du tirage au sort et son choix sera avalisé en fonction des choix accordés aux autres villages.
- Les chansons issues du répertoire du DJ ainsi que la chanson issue du jeu vidéo devront être remises avant le 20 avril 18h00 à l'adresse creation@stdenis.be. En cas de doublon, la loi du « 1e arrivé, 1e servi sera d'application », les chansons seront donc validées par ordre de rentrée. (Date et heure du mail faisant foi).
- Temps limite : 6 minutes.
- Tout doit être enregistré, pas de direct.
- Le montage audio doit être fourni sur un seul support, fichier au format mp3 sur clé USB.

- Les supports doivent être fournis à Joël Botilde pour le 17 juin entre 20h et 22h au plus tard afin de procéder au test en présence d'un membre du village (capitaine) et d'un membre du comité création. Passé ce délai, tout problème technique sera sous la responsabilité du village.
- Le spectacle se déroulera uniquement sur le podium.
- Les écrans ne pourront pas être utilisés.
- Pas de décors.
- La première équipe sera prévenue 30 minutes avant le début du jeu.
- Les villages disposeront d'une « Gitterbox » dont les dimensions seront données rapidement aux capitaines d'équipe. Pourront se trouver à l'intérieur de cette box tous les accessoires nécessaires à la réalisation du spectacle, à l'exception de tout matériel pouvant servir de décor. Un accessoire n'entrant pas dans la box sera également autorisé (après validation du comité créa). Attention, les drones et appareils similaires sont interdits !
- Les capitaines seront contactés pour fixer une réunion avec la régie lumière afin de réaliser un plan lumière. Cette réunion n'est pas obligatoire.
- Ordre de passage : un tirage au sort aura lieu le mercredi 22 juin et déterminera l'ordre de passage des villages
- Chaque village désignera une personne responsable du lancement et de l'arrêt de la bande son.

CONTRAINTES

- Pas de décor (Gitterbox)
- Pas de voix directe

CRITÈRES

- Impression générale
- Mise en scène (harmonisation entre l'univers du jeu vidéo, la musique et la danse)
- Chorégraphies
- Costumes
- Respect des contraintes
- Respect du temps
- Respect de l'âge (pénalité au classement général)

Jeux vidéo

1. Prince of Persia
2. Mario Bros
3. Call of Duty
4. Fortnite
5. Final Fantasy
6. Minecraft
7. Resident Evil
8. Yakuza
9. Zelda
10. God of War

11. Pokemon
12. League of legend
13. Sea of Thieves
14. Yu Gi oh
15. Valorant
16. Rocket league
17. Hitman
18. Dota

Dj's

1. DJ Snake
2. Daft Punk
3. Dj Furax
4. Armin Van Buuren
5. Avicii
6. Tiësto
7. Henry PFR
8. Skrillex
9. Martin Garrix
10. Dimitri Vegas & Like Mike

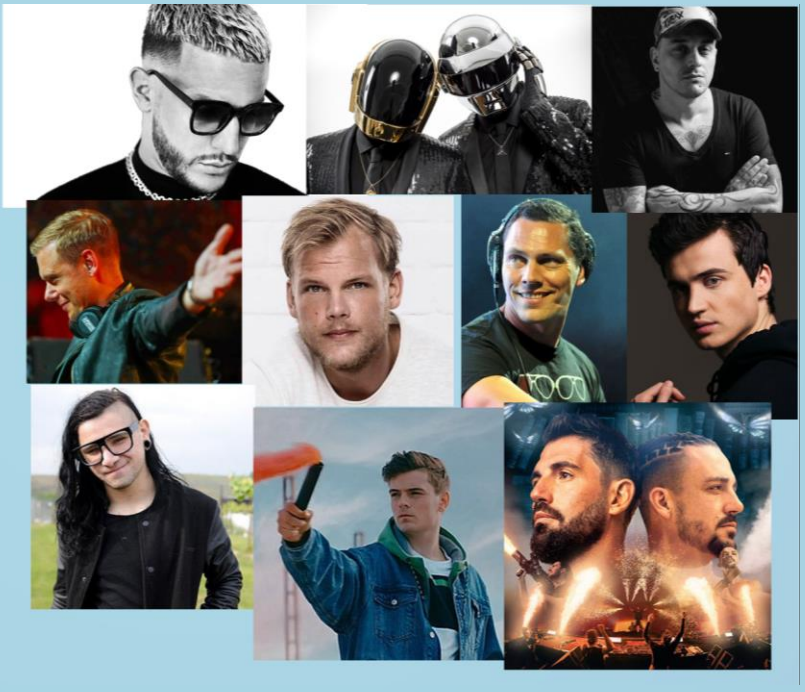

11. Afrojack
12. Steve Aoki
13. Timmy Trompet
14. Don Diablo
15. Chainsmokers
16. Charlotte De Witte
17. Deadmau5
18. Ran-D
19. Marshmallow
20. Dj Coone

LA NUIT DES SOSIES - LE SPECTACLE DES + 36 ANS

Samedi 25 juin – 23h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

Ordre de choix	1	2	3	4	5
Village	Sauvenière	Eghezée	Grand-Leez	Saint-Denis	Meux

PRINCIPE

Représentation musicale d'un pays choisi dans une liste.

Il est également demandé, lors de ce spectacle, d'y associer un sosie et sa chanson imposée.

Le sosie doit interpréter la chanson imposée durant minimum 30 secondes. Il devra ressembler le plus possible à la photo présente dans le règlement officiel (physionomie + costume). Une photo du sosie sera prise avant chaque représentation. Elle sera ensuite présentée aux membres du jury.

Ce sosie doit être domicilié dans une des communes participant aux jeux intervillages (Eghezée, La Bruyère, Gembloux) ou demander une dérogation auprès de Joël Botilde.

Les autres musiques sont libres mais il n'est pas permis de reprendre une chanson d'un artiste sélectionné par un autre village.

PARTICIPANTS

Nombre illimité (nés avant le 24 juin 1986).

INFOS PRATIQUES

- Les choix de thème sont à remettre pour le 10 avril à 18h à l'adresse creation@stdenis.be.
- Le choix du village ayant gagné le tirage au sort sera accepté d'office. Il remettra donc un seul choix. Le deuxième village rend 2 choix, le troisième village rend 3 choix, le quatrième village rend 4 choix et le cinquième village rend 5 choix.
- Si un village n'a pas remis son choix pour la date indiquée, il sera déclassé dans l'ordre de préséance établi lors du tirage au sort et son choix sera avalisé en fonction des choix accordés aux autres villages.
- Temps limite de 6 minutes.
- Les chansons étant libres, elles devront être remises avant le 20 avril 18h00 à l'adresse creation@stdenis.be. En cas de doublon, la loi du « 1e arrivé, 1e servi sera d'application », les chansons seront donc validées par ordre de rentrée. (Date et heure du mail faisant foi).
- Le montage audio doit être fourni sur un seul support, fichier au format MP3 sur clé USB.
- Les supports doivent être remis à Joël Botilde pour le 17 juin entre 20h et 22h au plus tard afin de procéder au test en présence d'un membre du village (capitaine) et d'un membre du comité création. Passé ce délai, tout problème technique sera sous la responsabilité du village, et la pénalité quant au respect du délai de remise du support sera appliquée.
- La première équipe sera prévenue 30 minutes avant le début du jeu.

- Le spectacle se déroulera uniquement sur le podium.
- Pas de décors.
- Les villages disposeront d'une « Gitterbox » dont les dimensions seront données rapidement aux capitaines d'équipe. Pourront se trouver à l'intérieur de cette box tous les accessoires nécessaires à la réalisation du spectacle, à l'exception de tout matériel pouvant servir de décor. Un accessoire n'entrant pas dans le gitterbox sera également autorisé (après validation du comité créa).
- Les capitaines seront contactés pour fixer une réunion avec la régie lumière afin de réaliser un plan lumière. Cette réunion n'est pas obligatoire.
- Ordre de passage : un tirage au sort aura lieu le 22 juin et déterminera l'ordre de passage des villages.
- Deux bancs et deux tables « brasseur » seront mis à disposition des équipes. Ils peuvent être utilisés par les villages lors de leur spectacle.
- Chaque village désignera une personne responsable du lancement et de l'arrêt de la bande son.

CONTRAINTES

- Minimum 30 secondes de la musique imposée
- Pas de décors (gitterbox)

CRITÈRES DE COTATION

- Impression générale
- Couverture du thème
- Mise en scène + intégration du sosie
- Sosie (ressemblance et interprétation)
- Chorégraphies
- Costumes
- Respect des contraintes
- Respect du temps
- Respect de l'âge (pénalité au classement général)

LISTE DES CHOIX

1. Irlande
Michel Sardou – Les lacs du Connemara

2. Brésil
Claude François – Je vais à Rio

3. RDC
Le Grand Jojo – Le tango du Congo

4. Allemagne
Annie Cordy – Frida Oum Papa

5. Egypte
Philippe Katerine – Louxor j'adore

6. Espagne
Jean-Luc Fonck – Torremolinos

7. USA
Kim Wilde - Kids in America

8. Tahiti
Gilbert Montagné – Les sunlights des Tropiques

9. Maroc
Dalida - Salma ya salama

10. Italie
Claude Barzotti – Le Rital

11. Grèce
Jean Schultheis – Va te faire voir

12. Mexique
Luis Mariano - Mexico

13. France
Michel Polnareff – Lettre à France

14. Argentine
Madonna – Don't cry for me Argentina

15. Angleterre
Mylène Farmer - Dans les rues de Londres

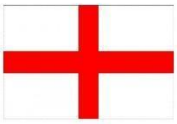

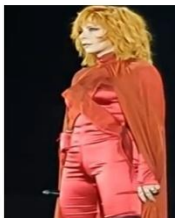

16. Chine
David Bowie – China girl

NETFLIX *IN JIVS - LES CHARS*

Dimanche 26 juin – 9h

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

Ordre de choix	1	2	3	4	5
Village	Saint-Denis	Eghezée	Grand-Leez	Meux	Sauvenière

PRINCIPE

Représentation d'une série télévisée sélectionnée dans une liste.

PARTICIPANTS

Illimités

INFORMATIONS PRATIQUES

Le choix de la série sera à remettre pour le 10 avril à 18 h au plus tard à l'adresse creation@stdenis.be.

Les villages rendront donc :

1 série s'ils choisissent en 1er ; 2 séries (par ordre de préférence) s'ils choisissent en 2ème etc.

Si un village n'a pas remis son choix pour la date indiquée, il sera déclassé dans l'ordre de préséance établi lors du tirage au sort et son choix sera avalisé en fonction des choix accordés aux autres villages.

Pendant le parcours du char, toutes les musiques sont autorisées.

30 secondes minimum du générique musical devront être présentes dans la bande son de l'animation finale.

Le défilé démarre à 09h00 précise. Néanmoins, les jurés commencent la cotation au croisement de la rue du Surtia et de la rue de Beauffaux. (Sauf contre-indications de la Police/Autorités communales. Les villages seront avertis le plus rapidement possible)

Les chars doivent être présents aux silos à Meux (SCAM) à 8h15 ; arrivée tardive = pénalité au général (2 points au classement général par quart d'heure entamé)

Le côté ouvert du char sera le côté **droit** dans le sens de la marche.

Sont autorisés par village:

• Un véhicule de traction motorisé, ne pouvant tirer qu'une seule remorque ;

• un deuxième véhicule motorisé (sans remorque). Attention, ce véhicule ne pourra se trouver sur « la scène » de l'animation finale.

- Une seule remorque par village.

- La largeur du char ne peut pas excéder 3 m 50.

- La hauteur du char est à vérifier par les villages en fonction du parcours remis.

- Le thème ainsi que le nom du village devront être indiqués clairement à l'avant du premier véhicule.

- Les animaux vivants sont interdits (sauf approbation du comité création).

- Ordre de passage : Un tirage au sort le mercredi 22 juin lors de la réunion des capitaines déterminera l'ordre de passage des villages.

Animation finale

-Présentation d'une animation finale en respect avec le thème choisi. Il n'y aura pas d'animation intermédiaire cotée à un endroit précis.

Cette animation doit durer 10 minutes maximum, placement du char non compris.

Tout doit être enregistré, pas de voix directe. Le montage audio doit être fourni sur un seul support (fichier au format mp3 sur clé USB).

Les supports doivent être remis à Joël Botilde pour le 17 juin entre 20h et 22h au plus tard afin de procéder au test en présence d'un membre du village (capitaine) et d'un membre du comité création. Passé ce délai, tout problème technique sera sous la responsabilité du village.

L'animation finale se fera sur le site des jeux intervillages 2022 (voir plan de scène en annexe)

Chaque village désignera une personne responsable du lancement et de l'arrêt de la bande son.

Sécurité

Deux personnes par village et par char seront désignées pour la sécurité du cortège. Cela signifie donc qu'un village disposant de 2 véhicules motorisés devra avoir 4 personnes désignées pour la sécurité. Il est demandé qu'ils portent des textiles spécifiques et visibles (ex : gilets fluos).

Si un village rencontre un problème technique demandant un accès sous la remorque ou juste devant le véhicule, le responsable sécurité devra en être obligatoirement informé et informer à son tour le chauffeur et l'escorte, afin d'éviter tout problème ou situation dangereuse.

L'escorte et les responsables sécurité se rencontreront le mercredi 22 juin.

Alcool : la police nous informe qu'elle procédera à des contrôles d'alcoolémie auprès des chauffeurs des véhicules motorisés avant, pendant et avant le retour du char vers le village.

Tous décors, véhicules ou autre devant se trouver sur la « scène » devra recevoir l'accord préalable du comité création.

CONTRAINTES

- Défilé
  - Heure d'arrivée
- Animation finale
  - Pas de second char sur la scène « bois »
  - Le générique musical devra être présent dans la bande son de l'animation finale.

CRITÈRES DE COTATION

- Char
  - Couverture du thème
  - Construction et technique
  - Esthétiques et finitions
  - Déguisements
  - Impression générale
  - Animation continue
  - Animation finale*

- *Animation finale
  - Impression générale
  - Mise en scène
  - Intégration du char
  - Respect du temps

LISTE DES CHOIX

1. Peaky Blinders
2. Casa de Papel
3. Game of Thrones
4. The Crown
5. Walking Dead
6. Kaamelott
7. Once upon a time
8. Squid Games

9. Narcos
10. La chronique des Bridgerton
11. Downton Abbey
12. The 100
13. Vikings
14. Stranger Things
15. Locke and Key
16. Destin: la saga Winx

17. The Witcher
18. Outlander
19. Orange is the New black
20. Perdus dans l'espace
21. Prison Break
22. Power Rangers Dino Fury
23. Shadow and bone
24. Umbrella academy

PARCOURS DU CHAR

Le parcours du char vous sera communiqué dans les plus brefs délais.

PLAN DE SCÈNE ANIMATION FINALE

Le plan de scène vous sera communiqué dans les plus brefs délais.

LES JEUX SPORTIFS

Dimanche – 17h30

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Ecart de points	17	13	10	7	5	3

PRINCIPE

Jeux sportifs constitués de 4 épreuves et d'un fil rouge.

Le règlement détaillé des jeux sportifs sera communiqué aux capitaines d'équipe lors de la réunion prévue à cet effet.

HORAIRE

Dimanche – 17h30

PARTICIPANTS

Tous les participants doivent être domiciliés dans une des communes participant aux jeux-intervillages (Eghezée, La Bruyère, Gembloux) ou demander une dérogation auprès de Joël Botilde.

ANNEXES

REMARQUES IMPORTANTES

REMISE DES CHOIX

Lors de la remise de plusieurs choix, l'ordre sera prépondérant. Dès qu'un choix devient possible, il est validé.

Exemple :

Village 1 rentre comme choix :

Peste

Village 2 rentre comme choix :

Peste et choléra

> Sera validé :

Village 1 :

Automatiquement « Peste »

Village 2 :

« Choléra »

HORAIRES

L'horaire est indiqué dans le règlement à titre indicatif. Dans le cas où l'horaire ne serait pas respecté, aucune réclamation ne pourra être portée.

L'ESPACE « EQUIPES »

L'espace « équipes » se trouve dans un chapiteau à l'arrière du chapiteau principal. Un accès au bar latéral sera possible.

Ce dernier est ouvert :

- le vendredi de 19h00 à 2h00.

- le samedi de 11h00 à 16h00 et de 19h00 à 1h.

- le dimanche de 8h00 à 9h30 et de 13h30 à 19h.

Il est formellement interdit de fumer dans cet espace.

Merci de respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition. En cas de détérioration manifestement volontaire, le coût de la réparation ou du remplacement sera à la charge de la personne ou du village l'ayant endommagé.

Merci de vider votre espace « équipe » et le site de tous vos déguisements, décors et autres pour le dimanche 16h00. La facture (container, main d'œuvre) en cas de non-respect de ce dernier point sera envoyée au village incriminé.

LES SEMI-REMORQUES

La semi-remorque contenant le matériel pour le vendredi DOIT arriver sur le site des jeux le jeudi 23 juin 2022 entre 17h00 et 19h00. L'entrée se fera par la rue de Beauffaux.

La semi-remorque contenant le matériel pour le samedi DOIT arriver sur le site des jeux le samedi 25 juin 2022 entre 7h30 et 8h30. L'entrée se fera par la rue de Beauffaux.

Le camion-tracteur venant déposer la semi-remorque contenant le matériel du samedi, reprendra la semi-remorque contenant le matériel du vendredi.

La semi-remorque contenant le matériel pour le samedi devra quitter le site des jeux le samedi 25 juin 2022 entre 19h00 et 20h00.

En aucun cas le camion prévu pour le samedi ne pourra arriver ni le jeudi, ni le vendredi.

Aucun camion ne sera autorisé à entrer/sortir du site sans autorisation préalable d'un responsable.

Personne responsable du placement des semi-remorques :

Bruno DEPAS 0473/20.52.96

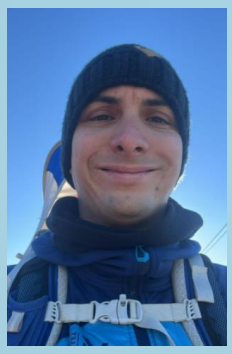

HORAIRE (INDICATIF) DU WEEK-END

Vendredi

- 18h : Arrivée des équipes
- →19h : Jeu continu
- 19h45 : Cérémonie d'ouverture
- 21h00 : Jeu intellectuel
- 23h00 : Vidéo + Clip

Samedi

- 8h30 : Accueil des équipes
- → Jeu continu
- 9h00 : Jeu du samedi matin
- 13h00 : Spectacle des enfants
- → Jeu continu
- 16h00 : Jeu du samedi après-midi
- 18h00 : Gros mangeur
- 21h : Spectacle des ados
- 22h30 : Spectacle des +36

Dimanche

- 9h00 : Cortège des chars
- 12h30 : Animations finales des chars
- →Jeu continu (avant JS)
- 17h30 : Jeux sportifs

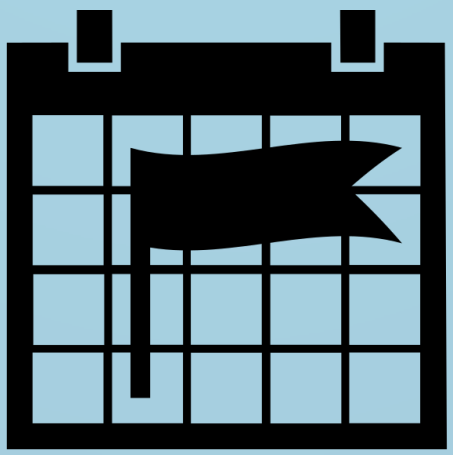

CATÉGORIES DES JEUX

Jeu	CAT	Ecart de points	Secret	Dérogations
Char	1	17	Oui	Non
Clip	2	13	Non	Non
Enfants	3	10	Non	Non
Jeux sportifs	3	10	Non	Oui
Vidéo	4	7	Oui	Non
Ados	4	7	Non	Non
+36	4	7	Non	Oui (sosie)
Pré-jeu	4	7	Oui	Non
Vendredi soir	5	5	Non	Non
Samedi matin	5	5	Non	Non
Samedi après-midi	5	5	Oui	Non
Gros mangeur	5	5	Non	Oui
Jeu continu	6	3	Oui	Non

CALENDRIER RÉCAPITULATIF

4 AVRIL - 20H00

Réunion Créa – Jurés – Capitaines (2/villages)
Club des jeunes de Saint-Denis

10 AVRIL - AVANT 18H00

Remise des choix pour :

- CLIP : L'artiste/groupe ;
- Le personnage pour le spectacle des enfants ;
- Les choix (jeu vidéo + DJ) pour le spectacle des ados ;
- Le mix (pays-artiste-titre) pour le clip des + de 36 ans ;
- La série pour le défilé des chars.

20 AVRIL - AVANT 18H00

Remise des choix de titres musicaux pour :

- Le clip ;
- Le spectacle des enfants ;
- Le spectacle des ados ;
- Le clip des anciens ;
- Le défilé des chars.

28 MAI - PRÉ JEU

Terrain de balle pelote et Salle « La Ruche » – Saint-Denis.

- 14h00 : accueil des équipes
- 14h15 : briefing des capitaines
- 15h00 : début des épreuves
- 20h00 : jeu du soir
- 22h00 : soirée

17 JUIN - ENTRE 20H00 ET 22H00

Remise des supports audio et vidéo chez Joël Botilde

C'est lui

19 JUIN

Caravane publicitaire

22 JUIN - 20H00

Réunion Créa – Jury – Capitaines
Site des Jeux 2022

Rencontre escortes – responsables sécurité des chars
Site des Jeux 2022

23 JUIN

Vin d'honneur et soirée

23 JUIN - ENTRE 17H00 ET 19H00

La semi-remorque «du vendredi» doit arriver sur le site des jeux.

25 JUIN

- ENTRE 07H00 ET 08H30

La semi-remorque «du samedi» doit arriver sur le site des jeux.
La semi-remorque «du vendredi» doit quitter le site des jeux.

- ENTRE 19H00 ET 20H00 :

La semi-remorque «du samedi» doit quitter le site des jeux

A la demande de la police, une réunion sera prévue quelques semaines avant les jeux, entre les forces de l'ordre, l'organisation et les capitaines d'équipe.

PLANS ET DIMENSIONS DE LA SCÈNE

PLAN ET DIMENSION DE LA SCÈNE

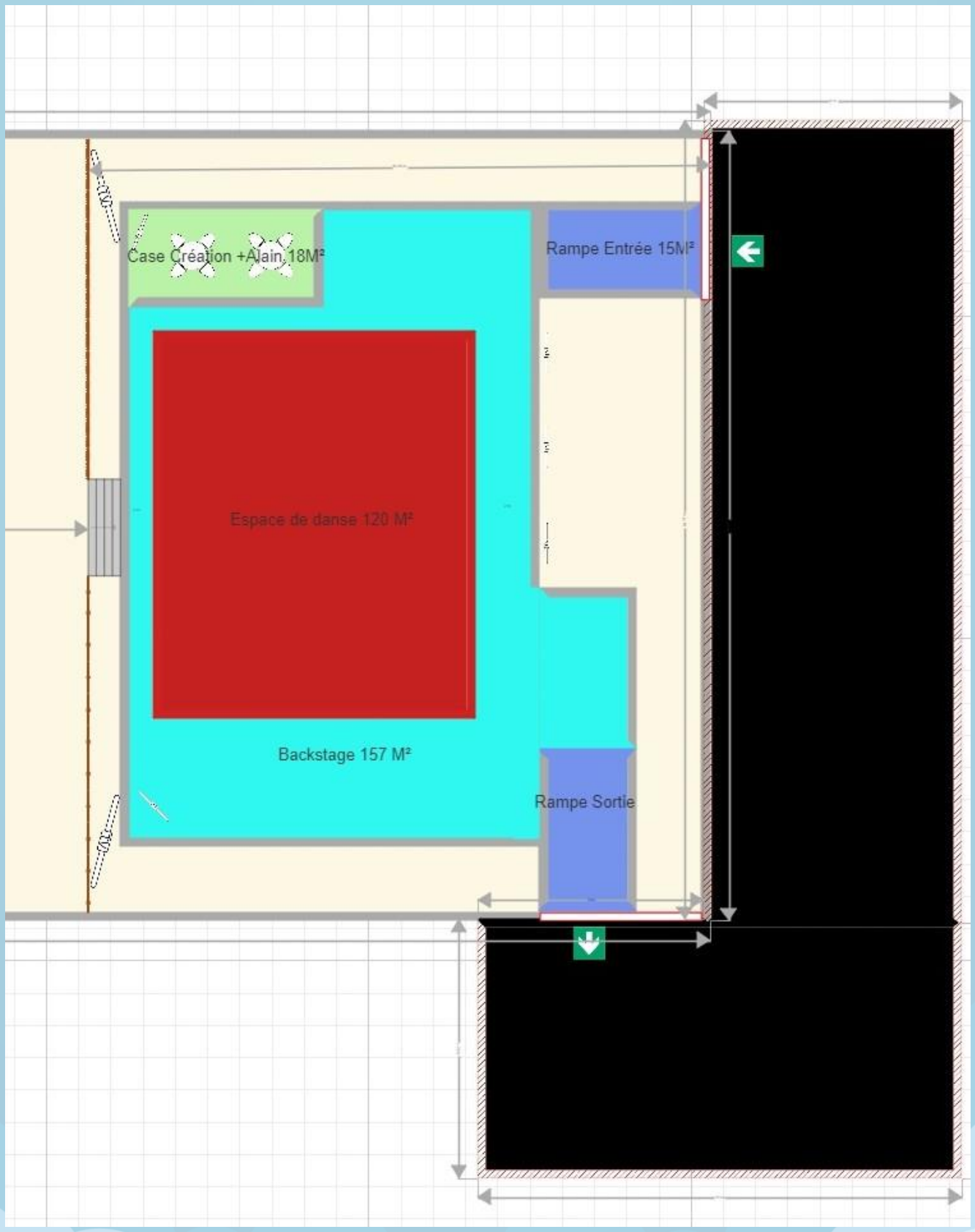

COULEURS DES T-SHIRTS

« Gris anthracite » sera la couleur textile du comité organisation ; "Noir" sera la couleur du comité création.

Les couleurs des t-shirts de chaque équipe seront discutées lors de la réunion du 4 avril. Il est donc demandé aux capitaines d'équipe de se munir d'un papier avec inscrits 5 choix de couleur. En cas de doublon, un tirage au sort sera effectué. La couleur des T-shirts participation / bénévoles de Saint-Denis sera d'office prioritaire.

Choix des capitaines du 4/4/22 :

- Saint-Denis : Orange ;
- Sauvenière : Jaune citron ;
- Grand-Leez : Vert pomme ;
- Meux : Bleu ;
- Eghezée : Rouge.

CONTACTS

Président du jury : Joël Botilde – 0497/05.04.19
Responsable CREA : François Lavis – 0494/16.18.11
Adresse e-mail CREA : creation@stdenis.be (toute question devra passer par cette adresse)